

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 6 septembre 2021

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS ENGAGEMENTS

La Commission ne procédera plus à des montants supplémentaires ou administratifs après la date du 27 août 2021.

La Commission prend note des demandes suivantes. Pour tous les ajouts d'équipes, elle se laisse un délai afin d'avoir une cartographie au plus proche de la réalité des effectifs avant d'entrevoir ou non d'éventuelles refontes.

SENIORS

D4C : Forfait général VERRIERE FC 1

La Commission désigne CONFLANS FC 3 comme montant administratif en D4C.

VETERANS

MAULOISE US 12

U18

D2B : Forfait général BUC FOOT AO (la Commission bascule la poule à 10 équipes)

D3D : Forfait général VERRIERE FC 1

CONFLANS FC 2

MARLY LE ROI FC 2

SPORT PARIS OUEST (en attente confirmation)

U16

D4c : Forfait général FONTENAY FLEUR FC 2

SPORT PARIS OUEST

VILLENNES ORGEVAL FC 2

U14

SPORT PARIS OUEST

VOISINS FC 3

INFORMATIONS POULES

La Composition des poules et les calendriers CRITERIUM DU LUNDI SOIR, +45ans, se fera prochainement, quand nous aurons obtenu toutes les confirmations d'engagement.